

Kezuro® - Herbicide betteraves

Composition :.....71 g/L de quinmérac + 571 g/L de métamitron

Formulation :..... suspension concentrée (SC)

AMM n° :..... 2190097

Usages autorisés :

BASF ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation à d'autres usages tels que prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Culture	Dose maximale autorisée	Stade d'application	Nombre d'application Intervalle minimum entre les applications	Intervalle minimum entre les applications	DAR	ZNT aqua. ET plantes non cibles
Betterave industrielle et fourragère	3,5 L/ha	Soit entre les stades BBCH 01 et 09*	1/an et par culture en post-semis pré-levée	-	F (BBCH 09)	5 m
		Soit entre les stades BBCH 10 et 18	1/an fractionnement obligatoire de la dose en post-levée : - une 1^{ère} application à la dose maximale de 0,9 L/ha, - suivie, au plus, de 2 applications à la dose maximale de 1,3 L/ha	7 jours	F (BBCH 18)	

* BASF recommande de ne pas dépasser le stade BBCH 07.

Ne pas utiliser les feuilles de betterave en alimentation animale après un échec culturel ou un éclaircissage.

Pour protéger les plantes non-cibles respecter une zone non traitée de 5 m par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Pour protéger les organismes aquatiques respecter une zone non traitée de 5 m par rapport aux points d'eau.

Classement toxicologique :

Mention d'avertissement : **ATTENTION**

H317 Peut provoquer une allergie cutanée

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

EUH401 Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



Produits pour les professionnels : utilisez les produits phytopharmaceutiques avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant les produits

BASF
We create chemistry

Herbicide

Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2)-one. Peut produire une réaction allergique.

Délai de rentrée : 48 heures

Protection de l'opérateur et du travailleur :

L'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en oeuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles. Le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Caractéristiques des EPI		PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :				Protection du travailleur
		Mélange / chargement	APPLICATION AVEC :		Nettoyage	
			Pulvérisateur à rampe			
			tracteur avec cabine fermée	tracteur sans cabine		
Gants en nitriles certifiés NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		✓ Réutilisables	✓ À usage unique si intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Les porter et les stocker uniquement à l'extérieur de la cabine après usage	✓ À usage unique si intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation	✓ Réutilisables	
EPI Vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		✓	✓	✓	✓	✓
EPI Partiel blouse ou tablier à manches longues de catégorie III type PB(3) à porter par-dessus l'EPI vestimentaire		✓			✓	
Lunettes ou écran facial certifiés EN 166 (CE, sigle 3)		✓				

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Réglementation transport ADR : classe 9 (ONU 3082)

Conditionnement : bidon de 5 l (groupage par 4)

Les substances actives

Kezuro est une association de deux matières actives : **quinmérac** et **métamitrone**.

* Le **quinmérac** appartient à la famille chimique des acides quinoléine carboxaliques

Formule brute : $C_{11}H_8ClNO_2$

Masse molaire : 221,6

La **quinmérac** est classé dans le groupe HRAC 4

* La **métamitrone** appartient au groupe chimique des triazinones

Formule brute : $C_{10}H_{10}N_4O$

Masse molaire : 202,2

La **métamitrone** est classée dans le groupe HRAC 5.

Le produit formulé : Kezuro

Propriétés physiques et chimiques

Densité : 1,2

Inflammabilité : non inflammable

Température limite de stockage :

+4°C - + 35°C

Toxicologie :

Toxicité orale aiguë p.o DL 50 rat >2000 mg/kg

LMR européenne :

consulter le site :

<http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

Intérêt du produit

Large champ d'activité sur plus de trente adventices

L'association du **quinmérac** à la **métamitrone** confère à **Kezuro** un large champ d'activité y compris sur les adventices difficiles à détruire telles que les ombellifères (éthuse, ammi élevé) ou encore l'arroche étalée, le gaillet gratteron, la véronique de Perse, la matricaire, le chénopode.

Grande souplesse d'emploi

Kezuro possède l'avantage de pouvoir s'appliquer aussi bien en pré-émergence qu'en post-émergence de la culture.

Bonne sélectivité

Kezuro présente une bonne sélectivité lorsqu'il est utilisé sitôt après le semis tout comme en post-émergence.

Intégration facile dans un programme

Kezuro s'insère parfaitement dans tous les programmes de désherbage, seul ou en mélange. (Se référer à la réglementation en vigueur en matière de mélange).

Mode d'action

L'absorption de **Kezuro** est principalement racinaire.

Le **quinmérac** et la **métamitrone** sont principalement absorbés par les racines des jeunes plantules mais aussi par les feuilles. Le **quinmérac** appartient au groupe HRAC 4, la **métamitrone** est classée dans le groupe HRAC 5.

Les adventices sont détruites lors de la germination ou peu après leur levée, au stade plantule.

Champ d'activité

En pré-émergence, **Kezuro** permet de lutter contre : ammi élevé, aethusa, arroche étalée, chénopode, gaillet, matricaire et véronique de Perse.

En post-émergence, les adventices suivantes sont très sensibles à trois applications de **Kezuro** : aethusa, arroche étalée, chénopode, coquelicot, fumeterre, gaillet, matricaire, pensée sauvage, renouée des oiseaux et renouée persicaire. Il est aussi efficace contre renouée liseron et véronique à feuilles de lierre. **Kezuro** apporte également une efficacité très intéressante contre ammi élevé.

Conditions d'application

BETTERAVES

Kezuro peut s'appliquer en pré-émergence et en post-émergence jusqu'au stade BBCH 18 de la culture sans dépasser la dose maximale de 3,5 L/ha par an.

– **En pré-levée (avant le stade pointant des betteraves - BBCH 07 maximum) :**

Dose : 3,5 L/ha

Cette application sera suivie d'un programme de post-émergence incluant d'autres herbicides.

Une application sur un sol sans adventices et humide ou suivie d'une pluie de 10 mm dans les jours qui suivent favorisent l'efficacité de **Kezuro**.

– **En post-levée :**

La dose maximale de **Kezuro** de 3,5 L/ha en post-émergence sera divisée en 3 applications maximales entre le stade cotylédon et le stade 8 feuilles de la culture.

Dose : 1ère application à 0,9 L/ha maximum suivi au plus de 2 applications à 1,3 L/ha maximum

Il est recommandé de toujours faire appliquer **Kezuro** en mélange avec des herbicides de contact tout en se conformant à la réglementation en vigueur relative aux mélanges.

Les meilleurs résultats sont obtenus avec des applications sur des adventices au stade cotylédon, maximum 1 feuille. Une bonne efficacité est obtenue si les applications se font sur sol humide. En conditions sèches, il est recommandé d'augmenter le volume d'eau.

Traiter par temps calme afin d'éviter toutes dérives sur les cultures voisines.

Compatibilité

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

Préparation de la bouillie

Remplir la cuve au 3/4 du volume d'eau nécessaire. Mettre l'agitation en marche et bien agiter le bidon de **Kezuro** avant de verser la quantité nécessaire, puis compléter avec de l'eau jusqu'au volume final.

Rincer le bidon manuellement 3 fois à l'eau claire en l'agitant et en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur, ou rincer pendant au moins 30 secondes avec le rince-bidon du bac incorporateur (ou rince-bidon indépendant). Laisser égoutter les bidons.

Laisser l'agitateur en fonctionnement pendant le trajet et jusqu'à la fin de la pulvérisation.

Précautions d'emploi

Cf. précautions générales d'emploi

Annule et remplace toute version précédente; il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Vert BASF, 0 800 100 299, qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document.

® Marque déposée BASF.

BASF Agricultural Solutions France SAS
21 Chemin de la Sauvegarde
69134 ECULLY Cedex
Tél : 04.72.32.45.45

Notes personnelles :

Avertissements et précautions générales d'emploi

Remarques générales concernant tous les produits

IMPORTANT :

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consulter <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses, conditions et restrictions d'emploi: se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.basf.fr et/ou www.phytodata.com.

Avant toute utilisation, lire l'étiquette. Respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés, sur l'emballage: ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé.

Sur ces bases, conduisez la culture et les traitements selon les bonnes pratiques agricoles, en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition et la sélection d'organismes présentant des sensibilités moindres aux molécules ainsi utilisées. Pour diminuer ces risques, il est nécessaire de respecter les préconisations d'emploi (dose recommandée, seuil, cadence et séquence de traitements, positionnement, conditions d'application...) et, chaque fois que possible, d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'actions différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

En dépit du respect de ces règles, **BASF** ne peut pas exclure une altération de l'efficacité des produits liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, nous déclinons toute responsabilité quant aux éventuelles conséquences qui pourraient être dues à ces résistances.

BASF rappelle que toute utilisation pour un usage non autorisé et non conforme à nos préconisations est interdite.

BASF garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'Autorisation de Mise en Marché délivrée par les Autorités compétentes françaises.

NUMERO D'URGENCE

En cas d'incident ou d'accident, appeler le 01 49 64 57 33

Fiche de données de sécurité disponible sur www.basf-agro.fr ou www.quickfds.com

Précautions générales d'emploi

PAR RAPPORT A LA QUALITÉ DU PRODUIT

Pendant le stockage

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, sous clef, dans le local spécifiquement prévu à cet effet. Local ventilé, frais, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Vérifier sur l'emballage les températures de stockage propres au produit.

Conserver hors de la portée des enfants.

Mélanges

Extrait de l'Avis aux opérateurs responsables de la mise sur le marché, aux distributeurs et aux utilisateurs de produits phytopharmaceutiques" (J.O n° 221 du 21 septembre 2002). "Un mélange de produits phytopharmaceutiques consiste à associer, dans le cadre des pulvérisations, plusieurs spécialités phytopharmaceutiques. La technique des mélanges est mise en œuvre sur le terrain pour des considérations techniques (lutte simultanée contre plusieurs organismes nuisibles pouvant être présents concomitamment, recherche de réduction des doses, stratégie de gestion des résistances) ou économiques (réduction et optimisation du nombre de passages).

Selon l'arrêté du 07 avril 2010 modifié par l'arrêté du 12 juin 2015 relatif à l'utilisation des mélanges extemporanés de produits visés à l'article L.253-1 du code rural, tous les mélanges sont possibles **sauf ceux qui doivent faire l'objet d'une évaluation préalable** :

Les mélanges sont interdits **si l'un des produits** :

- porte le pictogramme SGH06 (mentions de danger associées H300, H301, H310, H311, H330 et H331)
- est classé avec une des mentions de danger suivantes : H340, H350, H350i, H360(FD, F, D, Fd, Df), H370 ou H372. Avec ces mentions de danger, la mention d'avertissement est : DANGER, avec le pictogramme SGH08



Les mélanges sont interdits **si les deux produits** :

- **ont chacun** une des mentions de danger suivantes (cf tableau ci-dessous) :

	H341, H351, H371	H373	H361d, H361fd, H361f, H362
H341, H351, H371			
H373			
H361d, 361fd, H361f, H362			

Sont toujours interdits :

- Les mélanges comprenant au moins un produit de classe 4 pour les risques aquatiques ou terrestres dont la ZNT est de 100 m ou plus.
- Les mélanges entre un produit à base de pyréthrianoïde et un produit à base de triazole ou imidazolines en période de floraison ou au cours de périodes de production d'exsudats.

Lorsqu'une protection doit être faite avec des pyréthrianoïdes et des triazoles ou imidazoles, il faut d'abord traiter avec la spécialité à base de pyréthrianoïdes puis avec la triazole ou l'imidazole en respectant un délai de 24 heures entre les deux applications. Le produit de la famille des pyréthrianoïdes est obligatoirement appliqué en premier.

Pour tout mélange, il est conseillé d'effectuer un test préalable à petite échelle.

Dans le cas où d'autres préparations seraient associées au produit initial (insecticides, acaricides, fertilisants foliaires, correcteurs de carences, fongicides destinés à contrôler d'autres maladies, herbicides, etc.), tenir compte des caractéristiques propres à chacune des spécialités.

Ainsi, vérifier que l'époque d'intervention convient bien aux différentes spécialités (seuil de population ou stade du ravageur, du pathogène, de la culture etc.). De même, pour les conditions d'application.

Généralement, respecter l'ordre habituel d'introduction des spécialités dans la bouillie : WG puis WP puis CS puis SC puis SE, puis EC puis EW, puis SL (adjuvant en dernier), sauf si spécificités propres indiquée sur l'étiquette.

Avertissements et précautions générales d'emploi

PAR RAPPORT À LA CULTURE

Utiliser les doses recommandées.

Traiter sur une culture en bon état de végétation, conduite dans de bonnes conditions correspondant à la variété choisie.

Éviter l'entraînement du produit sur les cultures avoisinantes en ne traitant que par temps calme, sans vent, et à température adéquate.

PAR RAPPORT À L'UTILISATEUR

- ♦ Pendant toutes les phases d'utilisation du pulvérisateur, respecter les réglementations en vigueur. Porter à minima des vêtements de protection (vêtement de travail + blouse), des gants, des bottes, un équipement de protection des yeux / du visage si nécessaire
- ♦ Ne pas respirer les vapeurs lors de la préparation de la bouillie, ni le brouillard de pulvérisation (ne pas traiter dans le vent).
- ♦ Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ne pas téléphoner pendant l'utilisation.
- ♦ **Délai de rentrée** : Sauf dispositions prévues par les décisions d'autorisation de mise en marché visées à l'article L. 253-1 du code rural, le délai de rentrée minimal est de 6 heures et, en cas d'application en milieu fermé, de 8 heures. Il est porté à 24h après toute application de produit comportant une mention de danger : H318 - H315 - H319 et à 48 heures pour ceux comportant une mention de danger H317 - H334 - H340 - H341 - H350 - H350i - H351 - H360F - H360D - H360FD - H360Fd - H360Df - H361f - H361d - H361fd et H362.
- ♦ Après application : Nettoyer très soigneusement et rincer les pulvérisateurs aussitôt après le traitement. Immédiatement après l'application, changer de vêtements et se laver le visage et les mains à l'eau savonneuse. Se référer à la réglementation en vigueur.
- ♦ En cas de malaise ou d'intoxication, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

PAR RAPPORT À L'ENVIRONNEMENT

Préparation de la bouillie

Après toute application, il est indispensable de nettoyer très soigneusement le pulvérisateur afin d'éviter tout relargage ultérieur.

Bien agiter le bidon avant de verser progressivement le produit dans le bac incorporateur ou la cuve du pulvérisateur remplie au 3/4, en maintenant l'agitation (sauf produits stipulés "sans agitation"). Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, rincer 3 fois les emballages ou utiliser le rince-bidon du bac incorporateur et verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

S'il s'agit d'une formulation de type poudre ou granulés, verser le produit progressivement dans la cuve de manière à ce que ce dernier se dilue correctement dans l'eau.

Aucun rejet dans l'environnement

- ♦ Des moyens appropriés doivent être mis en œuvre pour éviter l'entraînement des produits hors de la parcelle ou de la zone traitée.
- ♦ Ne pas traiter si le vent a un degré d'intensité > 3 sur l'échelle de Beaufort (19 km/h).
- ♦ Ne pas traiter à proximité des fossés et points d'eau. Respecter les ZNT. Si ses dernières ne sont pas définies, respecter une zone non traitée minimale de 5 m. (cf Arrêté du 04/05/2017)
- ♦ Élimination des eaux de rinçage du pulvérisateur et des fonds de cuve : se référer à la réglementation en vigueur.

Emballages vides

Réutilisation interdite.

Éliminer les emballages vides et des EPI via des collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière A.D.I. VALOR ou autre service de collecte spécifique.

BASF Agricultural Solutions France SAS
21 Chemin de la Sauvegarde
69134 ECULLY Cedex
Tel 04 72 32 45 45

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ



○ N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.



○ Protégez votre santé et celle de votre entourage.



○ Surveillez les conditions météorologiques.



○ Protégez les points d'eau.



○ Protégez les pollinisateurs.



○ Préservez la faune sauvage.





D'INFOS SUR [HTTPS://PHYTEIS.FR/PHYTOPRATIQUE/](https://phyteis.fr/phytopratique/) : FLASHEZ-MOI